



Marc Jammet
Conseiller municipal PCF

MANTES LA JOLIE



Lettre d'informations municipales numéro 94. JANVIER 2014

CAMY. ORDURES MÉNAGÈRES: UN AVANT-GOÛT DE CE QUI EST PRÉVU.

Depuis le 1^o janvier, les Mantais (*comme les habitants de 27 autres communes*) ont vu la collecte des ordures ménagères réduite ainsi que le ramassage des encombrants. Cette décision ne doit rien au hasard car elle était dans "les cartons" depuis plusieurs années sous la forme de deux possibilités: soit le doublement de la taxe sur les ordures ménagères, soit la réduction de la collecte (*soit, plus tard, ... les deux*).

Ainsi, sous prétexte de "maintenir le service public" et de ne pas augmenter la taxe, on réduit tout simplement la collecte (*une seule fois par semaine pour les quartiers pavillonnaires de Mantes la Jolie*) ... pour la même taxe!

L'actu politique



C'est ce qu'ont décidé les élus de la CAMY, à l'unanimité, **en octobre 2013 soit quelques mois avant les dernières élections municipales** sans qu'aucun de ces élus candidats n'ait jugé utile d'en informer les électeurs.

Et il semble bien que cette nouvelle organisation ne soit qu'un avant-goût de ce qui se produirait si le projet de nouvelle communauté d'agglomération (*400.000 habitants*) venait à voir le jour car il serait nécessaire d'harmoniser.

La ville des Mureaux vient "d'ouvrir le bal" avec une augmentation de 72% de cette taxe parce qu'elle ne prend plus en charge une partie de ce traitement et de cette collecte au profit de sa communauté de communes.

Quant à la SOTREMA - la société d'économie mixte qui s'est déjà vue privée de la gestion du stationnement à Mantes la Jolie - elle risque bien de ne pas faire long feu face aux sociétés privées qui assurent déjà ce traitement et cette collecte dans les autres collectivités territoriales appelées à fusionner (*des Mureaux à Poissy en passant par Conflans-Sainte-Honorine*).

C'est notamment la raison pour laquelle je suis signataire d'un appel d'élus visant à refuser cette nouvelle communauté d'agglomération imposée.

Bien à vous,

Marc Jammet.

Conseil municipal du 15 décembre 2014.

BUDGET 2015 : 1% DE PLUS A PAYER POUR LES MANTAIS. 30% DE PLUS POUR LES INDEMNITES DES ELUS DE LA MAJORITE.

Comme d'habitude depuis 2012, le maire en a fait porter l'entière responsabilité à la politique gouvernementale.

Une politique gouvernementale principalement défendue par Rama Sall au nom du PS qui, tout en dénonçant la politique libérale de la municipalité, a souligné nationalement « *la confiance des marchés financiers dans notre économie* » (sic !!).

La réalité me semble tout autre: une baisse de dotations de l'Etat mais qui ne justifient en aucun cas la politique d'austérité mise en œuvre par la majorité municipale, un personnel municipal qui se réduit à chaque conseil municipal comme peau de chagrin, une augmentation des services publics (*à commencer par le périscolaire*) et, pour faire bonne mesure, la progression

significative des indemnités des maire-adjoints et des conseillers délégués qui fait, elle, un bond de 30% (*tous de la majorité municipale bien entendu - "charité bien ordonnée commence par soi-même"*)!

MARCHE DU VAL-FOURRE : 150.000 EUROS MANQUENT CHAQUE ANNEE DEPUIS 5 ANS.

C'est ce que démontre le rapport que le maire s'est enfin décidé à présenter en toute fin de séance.

Après « la reprise en main » du marché par la Ville, les recettes se sont brusquement effondrées de 400.000 à 250.000 euros !!

L'explication donnée (une partie des commerçants aurait refusé de payer) ne me convainc pas.

D'ailleurs pourquoi la Ville aurait-elle laissé perdurer cette situation pendant 5 ans sans réagir ?

Là comme ailleurs, la transparence doit être de mise.

Entre deux conseils.

⇒ **ABJECT.**

Quelques hommes armés d'une kalachnikov et d'un lance-roquettes ont assassinés des hommes armés ... d'un crayon. Je veux tout d'abord apporter mon soutien à toutes les victimes. Le sentiment ressenti a un nom : **LE DEGOUT** face à la lâcheté et à la haine de ceux qui se sont dépouillés de toute humanité par cet acte. La réponse à apporter c'est celle de **LA DIGNITE**, du respect de nos différences et de nos opinions en évitant surtout de tomber dans le piège de l'amalgame où certains voudraient nous plonger dès aujourd'hui.

⇒ **FORTE PROGRESSION DE LA CGT A LA MAIRIE.**

La CGT a enregistré une forte progression lors des dernières élections de la fonction publique le 4 décembre dernier - et particulièrement à la Commission administrative paritaire. Elle passe ainsi de 27,45% à 41,10% se positionnant très largement comme la première organisation syndicale. Visiblement cela n'a pas eu l'heur de plaire à la hiérarchie municipale puisque celle-ci n'a même pas encore informé les agents des résultats.

⇒ **QUARTIER DE LA DEMI-LUNE.**

Je suis intervenu auprès du maire pour dénoncer l'état de déliquescence du réseau électrique public dans ce quartier à proximité du lycée Saint-Exupéry.

De tout un peu

UDERZO ET MARIE CURIE AGRANDIES ? Le maire a engagé plus de 23.000 euros pour faire étudier cette éventualité plutôt que d'envisager les nouvelles constructions qui s'imposent. **FACTURATION SUPPLEMENTAIRE POUR LA GARDERIE SCOLAIRE.** Pendant les demi-journées de consultation des enseignants, il en coûtera désormais 5 euros par enfant et des pénalités seront appliquées en cas de retard ou de défaut d'inscription. Vous avez dit

social ? **LES P'TITS LAPINS : 51.000 EUROS A PAYER.**

Le maire n'avait pas voulu m'écouter quand j'avais proposé cette gestion en régie publique. La crèche associative a « laissé tomber » et elle revient donc en régie. A cette différence près que c'est la commune qui va payer le prêt qu'elle avait contracté. **RESIDENCE CLERISSE : + 30% EN 5 ANS !** Pour mettre aux normes la résidence de personnes âgées, les loyers vont augmenter de 30% en 5 ans. **TOUT VA BIEN POUR VINCI-PARK.** La société a réalisé 200.000 euros de profits en 2013 ... et n'a rien reversé à la Ville. **DISPARITION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY).** Pierre Bédier veut s'opposer à sa disparition. Il faudrait pourtant être amnésique pour oublier que c'est justement l'EPFY qui a empêché l'enquête publique pour la ZAC Henri Dunant (*qui propose des logements à 4.000 euros le mètre carré*). Qu'on ne compte pas sur moi pour le défendre. **UNE MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT A MANTES.** C'est ce qu'a proposé le Tribunal de Grande Instance pour faciliter l'accès au droit des citoyens. Sur le principe, j'ai voté pour.

*Prochain conseil municipal :
Lundi 9 février 2015 à 20h30.*

Il est public. Toute personne peut y assister.

POUR ME CONTACTER :

Marc Jammet, 31 rue Pierre Curie 78200 Mantes-la-Jolie
E-mail : marc.jammet@wanadoo.fr Blog : www.marcjammet.fr

POUR ME RENCONTRER :

- ⇒ **Samedi 7 février de 10h00 à 11h30 au marché du Centre-Ville.**
- ⇒ **Dimanche 8 février de 14h00 à 15h30 au marché du Val-Fourré (mairie-annexe)**

Je finance seul mon activité et l'information que je diffuse. Si vous estimez que la démocratie passe par le devoir pour les élus de rendre des comptes sur leur activité, vous pouvez m'aider en m'adressant une contribution financière. Je vous en remercie par avance.